

LE COIN PARACHA TEROUMA

par Mikaël Mouyal - Beth Hamidrash Lamed

Le coin 'Hidouchim

« Ils prendront pour Moi un prélèvement » (25, 2) :

Bien qu'Hachem demande d'apporter des offrandes pour fabriquer le Michkan (Tabernacle), malgré tout, Lui aussi se propose de donner quelque chose. Cela est en allusion dans le verset : « Ils prendront pour Moi (que l'on peut aussi traduire : à Moi) un prélèvement », à savoir de ce qui est à Moi. En effet, le Midrash dit qu'Hachem fit venir des nuages qui amenèrent avec eux les pierres précieuses pour le Pectoral ('Hochen). C'était cela l'offrande d'Hachem. ('Hida)

« Ils feront une arche en bois de Chitim » (25, 10) :

Il s'agit de l'arche qui allait contenir les Tables de la loi. Elle devait être conçue en bois de Chitim, car le Midrash explique que la ville de Chitim favorisait la perversion et la débauche. C'était bien dans cette ville que le peuple d'Israël se débaucha (voir la fin de la Paracha de Balak). Nos Sages enseignent que certes Hachem a créé le mauvais penchant et les pulsions, mais Il a aussi créé la Thora, leur remède. Car par l'étude, l'homme peut sublimer et orienter ses pulsions de la débauche vers la sainteté. C'est pourquoi l'arche sainte était faite avec du bois de Chittim. Car par la Thora contenue dans cette arche, on pouvait apporter réparation aux penchants de la débauche, renforcés dans la ville de Chitim. (Assoufat Ma'arakhot)

« Tu placeras le couvercle (Kaporet) sur l'arche de témoignage dans le Saint des saints » (26, 34) :

Les mots « l'arche de témoignage dans le Saint des saints » se disent dans la Thora (en hébreu) : « ארון העדות בקודש הקדשים ». Les initiales de ces quatre termes forment le mot « אהבה (Ahava) », qui signifie "l'amour". Car, la plus grande preuve d'amour d'Hachem pour les enfants d'Israël est qu'Il a souhaité "contracté" Sa Présence pour La faire résider parmi eux. La Volonté d'Hachem de faire reposer Sa Sainteté Infinie sur l'arche sainte, dans le Saint des saints, pour se trouver près de Son peuple, est l'expression la plus manifeste de Son Amour pour eux. (Tsel Haeda)

« Tu feras l'autel (Mizbea'h) » (27, 1) :

Pour tous les autres ustensiles du Michkan cités avant l'autel, il n'est pas mentionné l'article défini : "le". Ainsi, il est dit : « Ils feront une arche », « tu feras une table », « tu feras un chandelier ». En revanche, pour l'autel, l'article défini est rapporté : « Tu feras l'autel » et non « un autel ». En effet, déjà bien avant la fabrication du Michkan, la notion d'autel où on apportait des sacrifices existait, comme on le trouve pour Noa'h, Avraham..., qui ont fabriqué des autels. Puisqu'on connaissait déjà le principe d'autel, la Thora utilise l'article "le" (l'autel). Mais les autres éléments du Michkan, l'arche, la table et le chandelier, sont apparus avec le Michkan. Puisqu'on ne les connaissait pas auparavant, la Thora ne les montre pas du doigt avec l'article "le". (Tossefet Berakha)

Le coin Halakha (lois de Chabbat)

Une femme n'a pas le droit de se maquiller le Chabbat avec de la couleur rouge, ni les lèvres, ni le visage, car il s'agit de l'interdiction de Tsovéa (teindre). Cependant, il sera autorisé de retirer un maquillage en se lavant avec de l'eau.

De même, on ne pourra pas consommer un aliment qui colorie la bouche (comme certains bonbons pour les enfants) si on le consomme dans cette intention précise, pour le plaisir que cela apporte (de colorer sa bouche).

En revanche, il est permis, même pour une femme, de manger des fraises ou d'autres fruits de ce style, même si cela colorera ses lèvres. En effet, le maquillage est interdit car c'est l'habitude de se maquiller avec. Mais il n'est pas habituel de se maquiller avec la couleur des fruits, ce sera donc permis.

Certains décisionnaires pensent que quelqu'un qui a consommé des fraises ou d'autres fruits qui colorent, doit veiller à ne pas toucher un tissu ou une serviette avec les mains colorées, car cela donnera de la couleur au tissu. Mais d'autres décisionnaires le permettent car ils disent que cela salie et abîme le tissu. Ainsi, si cela est possible, on fera attention. Mais on pourra s'appuyer sur ceux qui permettent dans un cas où on ne pourra pas faire attention à cela.

Le coin histoire

Un jour, Rabbi Chemouel Mohliver se rendit dans une ville où avait éclaté une dispute entre les différentes personnes de la communauté, concernant l'usage de la flûte à la synagogue. Les réformés, pensant que Rabbi Chemouel était un Rav moderne et comprendrait qu'il serait préférable d'agrémenter la prière de belles tonalités, lui présentèrent leur requête.

Alors, le Rav répondit par une histoire : « Une fois, suite à un incendie, un homme riche perdit toute sa fortune. Son frère, qui était musicien, vint lui rendre visite. Il vit que toute la famille était réunie, pleurant et se lamentant sur la perte de leur proche. Alors, le frère, émerveillé, leur dit : "Vous avez de si belles voix que si vous placiez vos pleurs et vos lamentations sous un certain rythme, vous pourriez obtenir un chant à en donner des frissons. Il ne vous reste qu'à partager les rôles entre vous pour obtenir cette si belle musique". De même, un Juif se rend à la synagogue et souhaite déverser son cœur vers Hachem et lui adresser ses peines. Et vous, vous venez et vous souhaitez mettre une harmonie et un certain rythme dans les prières, en l'accompagnant avec de la flûte ! »

Ce récit doit nous aider à comprendre qu'avant tout, on vient à la synagogue pour implorer le Créateur, et non pour écouter de beaux airs. Et nous devons veiller à ne pas renoncer à l'authenticité de nos prières, au profit d'un plaisir des oreilles superficiel et factice.

Le coin étude : face à face ou dos à dos

La Paracha de cette semaine décrit les éléments qui allaient se trouver dans le Michkan. Sur l'arche sainte, devaient se trouver les deux chérubins. Il s'agissait de sculptures en or représentant des formes humaines avec des ailes. La Thora dit qu'ils devaient être placés « l'un face à l'autre ». Seulement, dans le livre des rois, concernant le positionnement des chérubins dans le Temple du roi Chelomo, il est dit que « leur face donnait vers le mur », c'est à dire qu'ils se donnaient le dos. Pour résoudre cette contradiction, la Guemara rapporte les avis de Rabbi Yo'hanan et Rabbi Elazar. L'un dit qu'en réalité, on devait toujours (et même dans le Temple de Chelomo) les positionner face à face, car c'était leur positionnement idéal, signifiant que les Juifs accomplissaient la Volonté Divine. Seulement, quand les Juifs fautaient, alors ils se tournaient d'eux-mêmes (miraculeusement) et se donnaient le dos. L'autre Rav n'est pas d'accord et pense qu'on les positionnait d'emblée selon le verset du livre des rois, qui les représente "face au mur". Et le verset qui dit qu'ils étaient face à face vient nous apprendre que malgré tout, ils n'étaient pas complètement face au mur, car on devait les tourner légèrement pour qu'ils soient un peu face au mur et un peu face à face (comme s'ils regardaient dans la même direction).

En effet, on est obligé d'expliquer ainsi, car on ne peut pas imaginer qu'on les plaçait d'emblée face au mur, c'est à dire dans une position non enviable, et qu'ils se tourneraient face à face si les Juifs devenaient méritants. En effet, à priori, il convient de placer dès le départ les chérubins dans la position la plus préférable et il est inconcevable de dire que d'emblée on les plaçait selon un état évoquant la faute. Ainsi, d'après cette opinion, on est contraint de dire qu'ils étaient un peu tournés, comme s'ils regardaient dans la même direction. Seulement, il y a malgré tout lieu de s'interroger. Pourquoi, pour ce deuxième avis, il était plus enviable de les placer dans une position intermédiaire, et non clairement face à face, ce qui semblerait apparemment préférable ?

Pour comprendre cela, il convient de rapporter un enseignement du Talmud sur le verset qui dit : « Tu engrangeras ta récolte ». A ce sujet, il existe un désaccord entre Rabbi Chim'on Bar Yo'hay et Rabbi Ychmaël. Pour ce dernier, la Thora vient enseigner qu'il convient d'agir de façon naturelle, en accompagnant l'étude d'un travail pour gagner sa subsistance. Ainsi, l'homme pourra travailler son champ et engranger sa récolte quand il le faudra. Mais Rabbi Chim'on Bar Yo'hay s'oppose et pense que l'homme devra constamment étudier et ne pas "perdre" du temps à travailler. Et s'il le mérite, alors son travail sera réalisé par d'autres et il obtiendra de la sorte sa subsistance. De la sorte, d'après lui, le verset : « Tu engrangera ta récolte » est une sorte de "malédiction" réservée à celui qui n'est pas méritant. Le Talmud conclut que beaucoup ont suivi l'opinion de Rabbi Chim'on et se sont consacrés à l'étude sans investir aucun moment pour leur subsistance, mais ceux-là n'ont pas réussi. En revanche, ceux qui ont suivi Rabbi Ychmaël, agissant naturellement en associant un travail à leur étude, ont réussi. Malgré tout, il convient de préciser que même Rabbi Ychmaël qui recommande d'avoir un travail, ne permet aucunement de se détacher complètement de l'étude, et ce, même au moment où on s'investit dans ses affaires. Pour lui, il convient de garder ses pensées en connexion avec la Thora et de continuer de méditer à ses enseignements, même dans le laps de temps consacré à sa profession.

Revenons aux chérubins. Nos Sages enseignent qu'ils représentent le lien entre Hachem et le peuple Juif. Les deux sculptures symbolisent donc l'un, le peuple Juif et l'autre, le Saint béni soit-Il. Leur positionnement reflétait le rapprochement entre Hachem et Son peuple. Si les Juifs sont méritants et tournent leur cœur et leur regard vers Hachem, alors les chérubins se regarderont, et inversement s'ils ne sont pas méritants, à D.ieu ne plaise. Tout cela se faisait de façon miraculeuse. D'autre part, la génération du désert était accompagnée de miracle constamment : la Manne les nourrissait, l'eau du puits de Miriam étanchait leur soif et les nuées les protégeaient, tout cela quotidiennement. De ce fait, ils n'avaient aucun besoin de s'occuper d'une quelconque affaire pour gagner leur vie. Tous leurs besoins étaient comblés miraculeusement. Dans une telle situation, d'après tous les avis, et même selon R. Ychmaël, ils étaient tenus de s'occuper exclusivement de l'étude et du Service d'Hachem. Rien d'autre ne devait exister dans leur vie. Ainsi, dans le Michkan, d'après tous les avis (à savoir : R. Yo'hanan et R. Elazar), les chérubins devaient être placés face à face. Car telle était leur situation normale. En effet, les Juifs ne devaient se tourner et n'avoir d'intérêt que pour Hachem. En revanche, à l'époque du roi Chelomo, tous ces miracles n'avaient plus court. De ce fait, se posait le problème s'il fallait travailler un peu ou ne faire qu'étudier. Dans une telle situation, s'appliquait la discussion entre R. Ychmaël et R. Chim'on Bar Yo'hay. Pour R. Ychmaël, la Volonté Divine était justement de s'écarter légèrement de l'étude soutenue pour s'affairer à une quelconque occupation pour gagner de quoi vivre. Et ce, tout en gardant ses pensées dans la Thora même pendant le temps du travail. C'était précisément cela la Volonté d'Hachem. C'est pourquoi, dans le Temple, il convenait de placer les chérubins de façon intermédiaire, ni face au mur, ni face à face. Car, les Juifs de cette génération se devaient de détourner quelque peu leur regard de la Thora pour leur subsistance. Les chérubins ne pouvaient donc pas être face à face, indiquant un investissement total dans la Thora. Mais malgré tout, c'était cela la Volonté Divine pour cette génération, d'après R. Ychmaël. On a donc placé les chérubins de la façon la plus enviable pour cette époque.

Mais la première opinion suivait l'avis de Rabbi Chim'on pour qui il ne fallait **jamais** se séparer de la Thora, même légèrement, et même pour sa subsistance. Ainsi, même dans le Temple de Chelomo, il fallait à priori placer les chérubins **face à face**, car même à cette génération, le peuple Juif ne devait avoir de regard et d'intérêt que pour Hachem, face à face. Et selon cet avis conforme à Rabbi Chim'on, même dans leur situation, s'ils s'occuperaient de leur subsistance, cela serait déjà considéré comme transgressant la Volonté Divine et les chérubins se donneraient alors le dos. Pour lui, le seul état conforme à la Volonté Divine est de s'impliquer totalement dans la Thora, ce qui est symbolisé par les chérubins se regardant face à face. Le moindre écart est, pour lui, déjà interdit, et entraînerait que les chérubins se donneraient le dos. Et ce, même si cet écart consiste à s'occuper d'un quelconque travail, en restant même encore plongé dans des pensées de Thora pendant ce travail, comme cela est voulu d'après Rabbi Ychmaël.

Ainsi, les deux avis concernant le positionnement des chérubins (Rabbi Yo'hanan et Rabbi Elazar), se superposent aux deux avis concernant l'investissement dans sa subsistance (Rabbi Ychmaël et Rabbi Chim'on Bar Yo'hay). (Basé sur le Nefech Ha'haïm)

Le coin 'Hizouk

De la même façon qu'une personne qui a volé un objet de son prochain, tant que le propriétaire n'a pas désespéré de retrouver son objet, le voleur ne peut pas se l'approprier. Ainsi, même si le mauvais penchant a "volé" toutes ses forces positives en le faisant fauter, on devra toujours garder espoir. Car tant que l'on ne désespère pas de se repentir, le penchant ne pourra pas s'approprier ses forces. (Divré Yé'hezkel)